LIFE IN THE POLAR SEAS.

Plenty of Bears, Birds and Narwhals—Millions of Fiddlers and Fleas.

It is evident, according to Nansen, that the waters of the polar seas are far from being deserted by living creatures, says the Journal des Debats. Whenever the sea is open, or partially so, seals, narwhals and birds abound, and on the heaps of ice near the edge of the water the bears are numerous. Under the ice marine animals are not wanting.

The explorers found an abundance of little crustaceans, whose discovery was the result of an accident.

One day the cook sunk a piece of meat in a hole which he had cut in the ice with a view of thawing it out. This is a method often resorted to for the purpose of sparing the fuel. Forty-eight hours afterward, while taking out the meat, the cook was astonished to find an immense number of little animals that dropped upon the surface of the ice and commenced to jump about like fleas. Nansen, who is a professor of zoology, had no trouble in recognizing those little crustaceans, which may be seen jumping in the sand, and which are called sand fleas. He was delighted at the discovery, because the creatures are good to eat, although they contain but little nourishment.

A few months later on, when in 78 or 80 degrees north latitude, in October, that is to say, at the beginning of the long winter night, he fished up in a little net with closed meshes a quantity of little crustaceans. This proves that life is by no means suspended under the ice; on the contrary, it is very active. In the mud of the bottom, where the water is shallow, there are numerous starfish, mollusks, worms, sponges, and several species of crustacea.

A FREE AND EASY JAIL.

One Prisoner Gave the Jailer's Wife Bicycle Lessons.

The Nantucket jail stories which have been current courtroom topics for the last century have been entirely eclipsed by recent stories concerning the convicts of the Barnstable jail, says the Nantucket Inquirer and Mirror. Mr. E. C. Knapp, who is supposed to be serving five years' sentence for stealing national bank funds, was recently seen in the streets in prison garb, giving the wife of the jailer, Mrs. G. H. Cash, bicycle lessons. Mrs. Cash is 38 years old and has a daughter aged 18 years and the convict is said to occupy a place of congenial companionship in the jailer's family. Another convict, named Lewis Rogers, was recently allowed to take a cow to Yarmouth and back while the sun was bright and invigorating for a pleasant walk.

There is another prisoner, a Portuguese named Joe, who is there on complaint of a Portuguese girl named Rosa, and her story is that Joe promised to marry her while he was serving out a previous sentence in the jail, and that she often met Joe outside the jail. It is a pitiful story, because when Joe got out of jail he married another girl, after borrowing $30 from Rosa. And all this in Barnstable town, where the jail is. The stories of Nantucket's easy-going jail pale into insignificance in comparison with our continental neighbor.

GREECE'S MOTHERLY QUEEN.

Olga's Simplicity of Taste Wins for Her the Love of the People.

The queen of Greece is looked upon as a mother. Simplicity in tastes and a kind disposition have won for her the name. She has never got over her own great sorrow—the death of her eldest daughter, Grand Duchess Paul, whose departure from Athens to be married was more like a funeral than the preface to a bridal. All Athens turned out to wish her joy. But the faces of the bride and her mother were blistered with tears. This being thought a bad omen, the air was filled with lamentation. The princess was entreated by the women to turn back and wait for some more propitious time to begin her journey. But the princess was married, and was killed in less than two years by a fall from a carriage that was going at a furious pace. A nurse of the princess dreamed the night before the departure for Russia that they were at the museum and came to a sculpture representing a family group around a dying girl. The dreamer thought the personages very suddenly changed into the king, the queen herself and the betrothed princess. The next morning she told her dream to the queen, who laughed, but believed her, as her blistered face showed.

Jenny Lind's Last Public Appearance.

"The last time Jenny Lind sang in public was on July 23, 1883, in the Spa, Malvern Hills, England, writes Mrs. Raymond Maude, daughter of the "Swedish Nightingale," in Ladies' Home Journal. "The concert was in aid of the Railway Servants' Benevolent fund, and indeed was a red-letter day to the country folk who came from all the country round with the modest 18-pence which secured them standing room. On one of my walks, during the last sad week I helped to nurse her, I found an old woman in a remote cottage who eagerly asked for the 'good lady who was so ill up there.' Upon finding who I was she assured me that it would have been worth even more pinting and a further walk to have had such a treat in her old age as that singing."

Didn't Know He Was Elected.

That a man could be elected to represent a constituency in parliament without any knowledge of the fact seems impossible, yet such has been the case of Alfred Pease, now M. P. for Cleveland. Mr. Pease was traveling abroad when a vacancy occurred and he was nominated and afterwards elected by a good majority. Sir Joseph Pease received a telegram from his son from Arden in these terms: "News of candidature and election received. I will try and merit the honor my friends and neighbors have conferred." Such an occurrence could hardly take place in this country.

THE WHIPPING POST.

Methods of Punishment in Old Colonial Days.

Prior to our revolution a whipping-post stood in Philadelphia at the southeast corner of Third and Market streets. They were also to be found in most American cities at that time. The pillory, which usually accompanied the whipping of criminals, was regarded as a species of public entertainment. The rabble evinced such pleasure in pelting the culprits with eggs, vegetables, and clods that Watson, in his historical annals of Philadelphia, declared that, inasmuch as these punishments were inflicted only on market days, the price of eggs was then systematically higher than common.

Two centuries ago these punishments were frequently accompanied by the barbarity of slitting the nostrils or clipping the ears of the worst offenders. Afterward the sheriff usually held up the excise fragments of the ears to the gaze and vociferous applause of the multitude. We have no record indicating that nose or ear splitting ever prevailed in America, but instead thereof the pitiless pelting of the offenders with mud or eggs was a universal custom bequeathed to us by old England, and practiced until the date of the revolutionary war.

The penalty of whipping was also a salient feature in the blue laws of New England, as many miserable Quakers abundantly discovered whose zeal had improvidently led them into these colonies. So strong was the prejudice against Quakerism that it was punished by the cat-o'-nine-tails, while the victims were dragged at the rear of a cart from township to township. It was also deemed the only argument that could be used with slaves, or white offenders of the lowest class, which could be hoped to impress them with a proper sense of their transgressions. To simply imprison an indolent slave for a larceny was rather a reward than a penalty for his crime, and left no conscientious reproaches upon his torpid nature.—Cosmopolitan.

PAPER IN THE OXFORD BIBLES

Its Manufacturers Have Kept the Process Strictly Secret.

The papermaking for Oxford Bibles is a specially important and interesting part of the work. At Wolvercote, a mile or two out of Oxford, the university has a large mill for the supply of its own requirements. A good deal of the paper they turn out here is made out of old ships' sails, the materials of which, after battling with storms in all quarters of the world, come here for the purpose of being made into paper, printed in almost every language under heaven, and bound up into volumes to be again scattered far and wide into all the uttermost parts of the earth.

This Wolvercote paper mill has much to do with the great reputation that Oxford has acquired in the production of Bibles and other devotional books. Twenty years ago and more the management here hit on a valuable invention in papermaking, and ever since their "India paper" has been the envy and the puzzle of manufacturers all over the kingdom. There are said to be only three persons living who know the secret of its make, and, though the process has never been legally protected, and all the world is free to imitate the extremely thin, but thoroughly opaque and wonderfully strong and durable, paper of the best Oxford Bibles if they only knew how, all the world has hitherto quite failed to do so.

It is as thin as tissue, but perfectly opaque, and so strong that a strip of it three inches wide has proved to be capable of sustaining a quarter of a hundredweight. Over 160 works and editions are now printed on this paper. This special advantage has very largely helped Oxford to retain the leading position which it originally gained by being nearly the first, if not quite the first, printer of books in the kingdom, and by the prestige of its name.—Chambers' Journal.

A Novel Paper Cutter.

When Lord Dufferin was viceroy of India he was presented with a novel paper-knife. One day the Maharajah Holkar of Indore—who visited England some years ago—paid him a visit at the residency, and asked for his ivory paper-knife as a remembrance. Lord Dufferin consented, the Indian potentate left, and the viceroy saw him some months later, when Hokar introduced a fine young elephant into the room. A pile of newspapers lay at Lord Dufferin's side; the animal went up to them, cut them neatly with his tusks, which had been purposely sharpened, and laid them in a neat heap on the floor, ready for perusal.

A Well Behaved People.

The Norwegians of all classes are the best-behaved people in Europe. It is often argued that an aristocracy is necessary to give by example a high tone to society; but Norway is almost the only country in Europe without an aristocracy or any pretensions to one.—Tit-Bits.

MOUNTAINEERS' BLONDNESS.

A Strange Fact Educed by Scientific Scholars.

One example, tending to prove that in mountainous areas of isolation some cause is at work which tends to disturb racial equilibrium in the color of the hair and eyes, is drawn from Dr. Levi's monumental treatise on the anthropology of Italy. In entire independence of my own inferences, writes Prof. William Z. Ripley, in the Popular Science Monthly, he arrived at an identical conclusion that blondness somehow is favored by a mountainous environment. From a study of 300,000 recruits he found that 14 out of the 16 compartimenti into which Italy is divided conformed to this law. There was generally from four to five per cent. more blondness above the 400-meter line of elevation than below it. The true significance of these figures is greater than at first appears, for we have again to consider the contrasts in the light of racial probability. In northern Italy the mountains ought to be lighter than the plains, because the Alps are here as elsewhere a stronghold of a racial type relatively blond as compared with the Mediterranean brunettes. Environment and race here join hands to produce greater blondness in the mountains. It is in the south of Italy that the two work in opposition, and here we turn for test of our law. In the south the mountains should contain the Mediterranean brunette type in relatively undisturbed purity, for the northern blonds are more frequent in the attractive districts open to immigration. Even here in many cases this racial probability is reversed or equalized by some cause which works in opposition to race, so that we find comfort at every turn.

The law which we have sought to prove is not radically new. Many years ago Waitz asserted that mountaineers tended to be lighter in color of skin than the people of the plains, educing some interesting evidence to that effect from the study of primitive peoples.

DIARY OF A BUSY KITTEN.

This Young Author Shows Originality in the Realistic Vein.

A little girl is responsible for the following story:

7 a. m.—Got up and took a little exercise before breakfast. Mistress' work-basket was on the mantelpiece. Didn't think it was in proper order, so tried to set it to rights, but didn't succeed somehow. The whole thing tumbled to the floor and the thread got all tangled around the chair legs. Gave it up as a bad job.

9 a. m.—Got hungry. Tired waiting for the folks to come down, so helped myself to cream, which was not so thick as usual.

10 a. m.—Found my claws needed sharpening. Tried to do it on lace curtains, but the flimsy stuff came to pieces the moment I touched it.

11 a. m.—Time for my nap. Found a comfortable place on top of a large clock. Moved the big vase that stood on top of it out of my way. It fell to the floor and made a terrible racket. Had a fine nap.

2 p. m.—Slept till way past dinner time. They would not give me a bite, so had to find a mouse.

3 p. m.—Succeeded; a fine, fat fellow made me feel good.

4 p. m.—Saw my mother asleep in the sun. Climbed up in a tree and jumped down on her just for fun. She didn't take it that way. Had to run and stay hidden for a long time.

6 p. m.—Saw a bird in the cherry-tree that looked as if he had been made on purpose for my supper. Got him.

8 p. m.—Happy at last on this delightful roof. Shall sit here and sing all night long. M-i-a-ow!—San Francisco Call.

A Ring of Diamond.

A ring recently exhibited at Antwerp was the admiration of diamond cutters and merchants, because it was the first successful attempt to cut a ring out of a single stone. There are a great many difficulties in this method of cutting diamonds, as the stones have a certain cleavage and particular veins, all of which have to be carefully studied in order to prevent splitting just as success seems within reach. After several unsuccessful attempts and three years' labor, the feat has been accomplished by the patience and skill of M. Antoine, one of the best-known lapidaries of Antwerp. The ring is about six-eighths of an inch in diameter. In the Marlborough cabinet there is a ring cut out of one entire and perfect sapphire.

—A bartender in Rochester blunderingly served sulphuric acid to two of his customers, and in half an hour they were writhing in pain in a hospital. In extenuation of his mistake the bartender said: "It's lucky I didn't give them some of our worst whisky, for that might have killed them."

—You can always see the best moves in a game of checkers when somebody else is playing.—Washington Democrat.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.

VENTES A L'ENCAN

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Occasion Rare

—POUR—

Un Placement Profitable.

PROPRIETE CONFISQUEE

DE VALEUR.

Dans la liquidation du The Southern Syrups, Liquors and Cordial Manufactory.

No 46,869 Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le MARDI, 8 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 4 mai 1897 in re et pour le compte de la Southern Syrups and Cordial Manufactory en liquidation, je procéderai à la vente à l'encan, à savoir—

Sur une rente viagère d'une certaine propriété confisquée sur la mort d'un premier propriétaire, la propriété est décrite comme suit—

1° Quatre certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Levée, maintenant Decatur, Nouvelle-Levée, maintenant North Peters, Bienville et Conti, désignés par les Nos 7, 9, 15 et 16. Les lots 7 et 9 se touchent et mesurent chacun 21 pieds 1 1|5 pouce de face à la rue Nouvelle-Levée et 20 pieds 4 1|2 pouces dans le fond.

Le lot No 7 a une profondeur de 46 pieds 7 1|2 pouces sur le côté vers la rue Bienville et 40 pieds 8 1|2 pouces sur le côté du lot No 9. Le lot No 9 a une profondeur de 43 pieds 8 pouces sur le côté du lot No 7 et 37 pieds 9 pouces sur le côté du lot No 11. Les lots Nos 15 et 16 se touchent et mesurent chacun comme suit: Le lot No 15 mesure 20 pieds 4 pouces et 4 lignes de face à la rue Levée sur une profond ur de 37 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles. Le lot No 16 mesure 20 pieds 4 pouces et 4 lignes de face sur la rue Levée, sur une profondeur de 40 pieds 8 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui étes trouvent et connues par les nouveaux numéros municipaux 331 et 333 rue Nouvelle-Levée, maintenant N. Peters, et 330 et 332 Levée, maintenant Decatur.

Conditions de la vente—Un tiers au plus comptant, solde à un et deux ans de crédit avec billets garantis par hypothèque et privilège du vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement final; ensemble avec les assurances ordinaires et clauses de garantie, et les adjudicataires auront à payer les taxes de 1897 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication.

8 mai—8 9 16 23 30—juin 3

PAR BAUMGARDEN & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE.

Désirable et bien situé cottages doubles et simples dans le Quatrième District—Un cottage résidence No 832 rue Josephine, entre les rues Fulton et Rousseau—Le cottage double est produit par Nos 628 et 630 rue Septième, entre les rues Fulton et Chippewa—Le cottage double formant l'encoignure des rues Septième et Chippewa—Cottage simple No 3008 rue Chippewa, entre les rues Septième et huitième.

Succession de Louis Fahrmann No 30,942, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, et aussi dans l'affaire de John G. Fahrman vs les mineurs, Louis S., John J. et Edward Andrew Fahrmann No 52,965, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR BAUMGARDEN & STERN—L. L. Stern, Encanteur—Bureau No 826 rue Commune—Le JEUDI, 3 juin 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu positivement en vertu d'un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans rendu le 14 avril 1897, et signé le 21 avril 1897, et aussi en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge, daté et signé le 28 avril 1897, homologant les procédures d'une assemblée de famille et aussi en vertu et conformément avec un ordre supplémentaire daté et signé le 28 avril 1897 de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour et rendu dans l'affaire ci-dessus de la propriété ci-dessous décrite—à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé et étant dans la Quatrième District de cette ville, borné par les rues Jackson, Josephine, Rousseau et Fulton, maintenant St Thomas, désigné par le No Dix sur un plan par M. Gribner, en date du 26me jour de juin 1870, confirmé et laquelle le dit plan le dit lot mesurent trente et un pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Joséphine sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds deux pouces et cinq lignes et le lot est désigné par le No Dix sur un plan fait par Fitquet et Crampon, déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits et privilèges, etc., qui y appartiennent. Les améliorations sur ledit lot sont désignées comme suit: Le cottage simple connu par le No 532 Joséphine, ayant trois chambres à coucher, cuisine, cave, hangar, etc., et commandant un bon loyer.

2° Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ou qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville (ancienne ville de Lafayette, paroisse Jefferson), dans l'ilet borné par les rues Septième, Huitième, Fulton et Chippewa; lesdits lots sont désignés par les Nos un et deux sur un plan déposé en l'étude de J. F. Coffey, notaire, comme plan 19; lesdits lots sont contigus et le lot deux, formant l'encoignure des rues Septième et Chippewa, mesure trente pieds de face à la rue Septième sur une profondeur et façade sur la rue Chippewa de quatre-vingt-un pieds; le lot un mesure trente et un pieds neuf pouces de face à la rue Septième sur une profondeur, entre ligues parallèles, de quatre-vingt un pieds.

Les dits lots sont bornés dans le fond par la ligne du lot trois sur le dit plan lesquels lots sont formés des lots huit et neuf sur un plan annexé à un acte daté le 10 de juin 1842, passé pardevant D. L. McCay, alors un notaire en cette ville. Les améliorations sur le lot sont décrites comme suit: Le Cottage double Nos 628 et 630 rue Septième, contenant deux chambres de chaque côté, lait en bardeaux, cour, citerne, etc; Le Cottage double couvert en ardoise formant l'encoignure des rues Septième et Chippewa ayant quelques trois chambres, cuisine de chaque côté avec cour, citerne, etc. Et le Cottage simple dans le fond No 3008 rue Chippewa, contenant quelques deux chambres, cour, écurie, hangars, etc.

Le tout toujours bien loué et situé sur les lots ci-dessus décrits.

Termes et Conditions—Un tiers au plus comptant, et le balance, s'il y en a, en un et deux ans, avec billets des acquéreurs subdivisés, de façon à satisfaire tous les partis intéressés, lesdits billets porteront intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de l'adjudication jusqu'au paiement final et garantis par hypothèques et privilèges du vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie telles que les clauses de non-allocation et cinq pour cent d'honorai es d'avocat, le transfert de la police aux porteurs des billets, les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes de 1897 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis du prix de leurs enchères au moment de la vente, les actes de vente pardevant Robert J. Maloney, notaire, aux frais des acquéreurs.

2mai—2 13 20 27—juin 3

Succession de Mme Winnie Lane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 51,616—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par P. Gallagher, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

PHARMACIE DELOCHE

GEO. TUNSON, Gérant,

COIN BOURBON ET DUMAINE.

Tous les médicaments patentés et autres seront toujours frais et vendus à prix réduits.

9mai—4Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS.

PROPRIETES

Substantielles et de valeur

Améliorées et non améliorées

—DANS LES—

DEUXIEME ET CINQUIEME DISTRICTS.

2 Juin 1897.

J. B. Junqua et als.

vs.

Pelican Homestead and Building Association.

No 52,224—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR GALLAGHER, SPITZFADEN ET LESSEPS—A. A. Lesseps, encanteur—Bureau 405 rue Carondelet—MERCREDI le 2 juin 1897, à midi, à la **Bourse de Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, 717 rue Commune, entre les rues St Charles et Carondelet.** En vertu de et conformément à un ordre de l'HON. FRED D. KING, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B daté et signé le 18 avril 1897, et à moi adressé dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés suivantes, à savoir:

1° TROIS LOTS DE TERRE, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le DEUXIEME DISTRICT de cette ville, dans l'ilet 374, borné par LES RUES DU MAINE, ST PHILIPPE, WHITE ET DUPRE, désignés par les Nos 10 11 et 13, et mesurant chacun trente et un (31) pieds cinq (5) pouces et six (6) lignes de face sur la rue ST PHILIPPE, sur cent (100) pieds de profondeur.

2° SEPT LOTS DE TERRE VACANTS ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le DEUXIEME DISTRICT de cette ville dans l'ilet borné par les RUES TOULOUSE, LOPEZ ET SALCEDO ET LA PROMENADE CARONDELET désignés comme lots Nos 3 à 9 tous deux inclusivement et mesurant chacun vingt-neuf (29) pieds et une (1) ligne de face à la rue Toulouse sur cent (100) pieds de profondeur (plus ou moins) et formant les encoignures des rues TOULOUSE ET LOPEZ et des rues TOULOUSE ET SALCEDO.

3° UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le CINQUIEME DISTRICT de cette ville, et originairement connu comme la PROPRIETE DE L'ENTREPOT BROOKLYN, désigné comme lot 9 de l'ilet No 9, borné par les AVENUES PACIFIQUE ET PELICAN, (autrefois rue Peters) et les rues Elmire et Alix, et mesurant trente-un (31) pieds sept (7) pouces de face à la dite Avenue Pacifique sur une profondeur de cent-vingt-trois (123) pieds de (8) pouces entre lignes parallèles. Les améliorations là dessus consistent d'une BATISSE SIMPLE A DEUX ETAGES, No 335 AVENUE PACIFIQUE, contenant quelques six chambres et louée pour $16.00 par mois.

Termes et conditions—Un tiers au plus comptant; la balance à un et deux ans on à un an; le tout à l'option des acquéreurs; la portion à crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets des acquéreurs avec lien de vendeur et privilèges et portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Les actes de vente devant contenir également toutes les clauses usuelles de garantie, telles que cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; les propriétés doivent être conservées assurées et les polices transférées, etc.

Les acquéreurs assumant en plus et au dessus le montant de leur enchères, les taxes dues et exigibles en 1897, et devront faire un dépôt comptant de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant FRED. ZENGEL, notaire.

28 avril—28—mai 9 16 23 30 31—juin 1 2

Succession de John Paul Vogel (décédé).

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53,147.—Division E—Attendu que Peter Müller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Paul Vogel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

11 mai—11 15 20

Succession de Barbara Steele.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,355—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gustave Beck, exécuteur testamentaire dativ de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds d'attribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

11 mai—11 15 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. G. FRIEDRICHS & CO.

Grande Vente En Partage

—DE—

Propriétés Foncières

Magnifiquement situées

—ET—

Très Productives.

Le Superbe Lot pour Bâtir

Coin Baronne et Avenue Jackson

La résidence avantageuse en Bois et à deux étages.

No 2207 rue Baronne, près de l'avenue Jackson.

Le Joli Cottage

Double en bois, avec dépendances à deux étages,

Nos 2213 et 2215 rue Baronne.

Les résidences commodes et bien bâties, en bois et à deux étages,

Nos 2219 et 2221 rue Baronne

—ET—

Un Bel Ilet de Terre

Dans le fond de la ville

Aux enchères publiques.

Dans l'affaire de Agnes Coyle vs Catherine Coyle, épouse de P. R. Rooney et als.

No 49,663—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureaux No 832 rue Commune—MARDI, 25 mai 1897, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu de et conformément à un jugement rendu le 29 juin 1896 et signé le 3 juillet 1896, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, des propriétés foncières de valeur, à savoir—

1° Celot pour bâtir, superbement situé, à l'encoignure de la rue Baronne et de l'avenue Jackson, décrit comme suit, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages là dessus qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet No 270, borné par les rues Baronne, Philip, Jackson et Dryades. Le dit lot est désigné comme lot A 1 sur un devis et certificat d'arpentage fait par Edgar Pilié député voyer de ville, et daté le 21 mai 1896, annexé à un inventaire pris dans l'affaire intitulée "Agnes Coyle vs Catherine Coyle, épouse de P. R. Rooney et als." No 49,663 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, par devant Busisiée Rouen, notaire, le 21 mai 1896. Le dit lot forme l'encoignure de la rue Baronne et de l'avenue Jackson, et mesure 32 pieds de face à la rue Baronne, par 122 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles; et le dit lot est formé d'une partie des parties de front des lots originaux Nos 17 et 18.

2° La résidence désirable en bois, ardoisée et à deux étages No 2207 rue Baronne, retirée de la rue et contenant galeries devant et derrière, vestibule aux deux étages salons doubles, salle à manger, cuisine, office, chambre à bain et galerie et cinq chambres au second étage, citerne, chambres à charbon, et bâtisse à deux étages dans le fond, jardin devant et sur le côté. Le terrain est grand, ayant pavage en briques et pelouse sur le côté, le tout plus pleinement décrit comme suit—

Une certaine portion ou morceau de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc, portant le No 2207 rue Baronne, dans les mêmes districts et ilets que et touchant la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 2 sur le devis et certificat d'arpentage ci dessus mentionnés fait par Edgar Pilié, député voyer de ville. La dite portion de terre commence à une distance de 32 pieds de l'encoignure des rues Baronne et Jackson, et mesure 59 pieds 5 pouces sur la rue Baronne par 122 pieds 9 pouces de profondeur entre lignes parallèles et est composée de portions des lots originaux Nos 17 et 18.

3° Le joli cottage double neuf bâti, en bois et ardoisé avec bâtisse à deux étages dans le fond, ayant la propriété ci-dessus décrite retirée de la rue et entouré d'un joli grillage, ayant galerie devant et douze chambres en tout dans la bâtisse principale, trois citernes allées de chaque côté, cour de derrière et bâtisse à deux étages dans le fonds bâti avec des compartiments pour le bois et le charbon et une chambre en haut. Le terrain est grand et est plus pleinement décrit comme suit à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les Nos municipaux 2213 et 2215 rue Baronne, etc., et situés dans les mêmes districts et ilets que, et touchant à la propriété douzièmement décrite, et désigné comme Lot B 2 sur le devis et certificat d'arpentage ci dessus mentionnés et faits par Edgar Pilié, député voyer de ville. Le dit lot de terre commence à une distance de 91 pieds 5 pouces de l'encoignure des rues Baronne et Jackson, et mesure 37 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur la rue Baronne, par une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Jackson, la séparant du lot A 2, de 122 pieds 9 pouces, ensuite à angle droit sur une première ligne de fond 28 pieds 7 pouces et 6 lignes, ensuite à angle droit sur la deuxième ligne 9 pieds et 1 pouce, et le dit lot a une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Philip, le séparant du lot C 2, de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes, et est composé des parties au fond des lots originaux Nos 17 et 18 et d'un petit morceau du lot original No 21.

4° Les élégantes, commodes et substantielles résidences doubles à deux étages en bois et ardoisées Nos 2219 et 2221 rue Baronne, y touchant, retirées de la rue et avec un joli grillage, contenant galerie double devant, vestibule aux deux étages, salons doubles, salle à manger, cuisine, office et vaisselière et cinq chambres à coucher en haut de chaque côté; chambre de bain avec cabinet; le tout tapissé avec goût; bâtisse à un étage dans le fond avec une chambre de plus de chaque côté. Les terrains sont grands, pavés en Schillinger, parterres ornés, pelouses sur le côté et au fond etc., plus pleinement décrit comme suit à savoir:—

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations portant les numéros municipaux 2219 et 2221 rue Baronne, etc., située dans le même district et ilet, et touchant la propriété troisièmement ci-dessus décrite, désignée comme lot C 2 sur un plan et certificat de voyer ci-dessus mentionné fait par Edgar Pilié, député voyer de ville. La dite portion de terre étant à une distance de 129 pieds 1 pouce et 6 lignes de l'encoignure des rues Baronne et Jackson, et mesurant 61 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Baronne sur une profondeur entre lignes parallèles et égales de 123 pieds 7 pouces et 4 lignes et est composé de presque du tout du lot original désigné par le No 21. Ces splendides résidences sont commodes, ayant le plafond très élevé et sont tous bien ventilés.

5° Un certain ilet de terre composé de dix-huit lots de dimensions variées, numérotés de 1 à 18 inclusivement borné par les rues Dorgenois Rocheblave, Melpomène et Thalie, et une ligne qui le divise des autres propriétés acquises par John Coyle, le 25 juin 1888, conformément à un acte passé pardevant N. B. Trist, notaire.

Conditions—Comptant, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1897, en sus du prix de leurs adjudications, et de faire un dépôt de 10 pour cent du prix de leur enchère pour lier la vente.

Actes de ventes pardevant Bus. Rouen, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 avril—24—mai 2 9 16 23 25

VENTES A L'ENCAN

PAR JOHN J. CASTELL.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Catherine Dooley, épouse de A. B. Sanders.

No 52,516—Cour Civile de District.—Division C.

Joli Cottage Double,

2622 et 2624 rue Melpomène, entre Robertson et Magnolia.

PAR JOHN J. CASTELL & CIE.—John J. Castell, Encanteur—Bureau 809 rue Commune, près Carondelet.—Il sera vendu aux enchères publiques, le 19 MAI 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, en date et signé le 14 avril 1897.

Le joli cottage double 2622 et 2624 rue Melpomène entre les rues Robertson et Magnolia, borné par les rues Terpsichore, contenant 4 chambres, galeries devant et derrière, hangar à bois et à charbon, citernes et jardin dans l'arrière partie du local. Le lot mesure 31 pieds 7 pouces x 127 pieds 9".

Conditions—1|3 comptant la balance à un et deux ans garantis par liens du vendeur et billets avec toutes les clauses usuelles de sécurité à 8 0|0 d'intérêt par an. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant H. G. Dupré, notaire.

18 avril—18 25—mai 2 9 16 19

PAR D. DANZIGER.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété améliorée à Carrollton—Par ordre de cour.

Succession de Stephen Priestly.

No 51,349—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR D. DANZIGER, Encanteur—Bureau 112 rue Carondelet—MARDI, le 25 mai 1897, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, daté et signé le 15 avril 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique—

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qu'il s'y trouvent situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Burdette, Pearl, Adams et Commercial, le dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc., dans la cour; connu comme le No 421 rue Burdette.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Septième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Pearl, Burdette Washington et l'avenue St-Charles; le dit lot mesurant 30 pieds de face sur la rue Pearl sur 105 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage en bois contenant 2 chambres et chambre de hangar, citerne et hangar dans la cour; connu comme le No 7807 rue Pearl.

Conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 et 2 ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue; les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité; les acquéreurs devant assumer en plus et au-dessus le prix de l'adjudication toutes les taxes de 1897, faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication et payer pour les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, bureau dans la bâtisse du Liverpool et Londres et Globe.

18avril—18 25—mai 2 9 16 23 à date

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.

ANNONCE JUDICIAIRE

ATTRAYANTS

COTTAGES DOUBLES en BOIS

Nos 2018, 2022 et 2024 rue St Louis,

Entre les rues Prieur et Johnson.

Succession de Philip Stubenrauch et femme

No 52,818—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 832 rue Commune—MARDI, 18